

Rapport d'exercice 2019

Politique d'engagement actionnarial d'ABN Amro Investment Solutions

Sommaire

Rappel Réglementaire page 4

Stratégie d'investissement page 6

Dialogue avec les sociétés détenues page 8

Exercice des droits de votes

• Rapport de vote page 10

• Présentation conseiller en vote page 12

• Statistique de votes page 13

• Focus votes importants page 19

• Commentaires saison 2019 page 21

Relations avec les tiers

• Coopération avec les autres actionnaires page 26

• Communication avec les parties prenantes page 26

• Prévention des conflits d'intérêt page 26

Rappel réglementaire

Principes du Décret 2019-1235 publié le 28.11.19 et mise en conformité

- ▶ La France a transposé la directive européenne 2017-828 dite « Droit de l'actionnaire » dans sa loi n° 2019-486 parue le 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises et dans son décret d'application n° 2019-1235 paru le 28 novembre 2019 adressant les investisseurs institutionnels dont les sociétés de gestion. Ce décret exige une mise en conformité au 28.02.2020.
- ▶ L'objectif de la directive est de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires
- ▶ Les dispositions du décret français s'articulent autour de deux principaux volets:
 - Mise en oeuvre de la politique d'engagement actionnarial
 - Mise en place d'une stratégie de long terme
- ▶ Ces dispositions intègrent les éléments de notre « Politique de Vote » encadrée auparavant par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financier, articles 319-21 pour les FIA et 321-132 à 321-134 pour les OPCVM et qui était donc en vigueur jusqu'à fin 2019.
- ▶ Le délai de mise en conformité de notre rapport de vote étant assez court (3 mois à compter de la publication du Décret), nous avons décidé d'amender
- ▶ Notre rapport de vote usuel en intégrant les rubriques suivantes:
 - table reprenant les critères du Décret et notre réponse au Décret (selon la règle de « Se conformer » ou « Expliquer »)
 - présentation de notre prestataire de vote, ISS Governance
 - focus sur les votes significatifs¹

¹: Nous avons défini qu'un vote était qualifié de significatif quand la valorisation globale des titres détenus d'une même société donnant droit de vote représentait au minimum 100 millions d'euros au moment de l'Assemblée Générale.

Stratégie d'investissement

Mise en oeuvre de la politique d'engagement actionnarial

- ▶ Conformément à la philosophie de notre société mère ABN AMRO, ABN AMRO Investment Solutions estime que les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) ont un impact important sur les activités des entreprises. En incluant l'analyse ESG dans notre processus d'investissement, nous prenons des décisions mieux informées, réduisant les risques et saisissant de nouvelles opportunités découlant de solutions durables.
- ▶ Pour atteindre cet objectif, ABN AMRO Investment Solutions, en collaboration avec ABN AMRO, s'est associé à Sustainalytics, un leader mondial de la recherche et de l'analyse en matière de durabilité, au service des investisseurs et des institutions financières du monde entier.
 - Sa perspective internationale est renforcée par 20 ans d'expérience et d'expertise locales sur les marchés de l'investissement responsable (IR) et de l'investissement socialement responsable (ISR). Sustainalytics dispose d'une équipe diversifiée, qui utilise sa vaste expérience universitaire et professionnelle comme base de son travail d'analyse des performances environnementales, sociales et de gouvernance des entreprises couvertes et de référence. L'équipe s'engage à atteindre l'excellence et est motivée par la volonté d'apporter une valeur ajoutée à ses clients, en combinant une perspective mondiale et une expertise locale.
 - Sustainalytics effectue une analyse quantitative et qualitative de chaque entreprise dans une perspective ESG. De nombreux critères ont été définis afin d'évaluer le comportement des entreprises face aux trois grands enjeux identifiés par les thèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance.
 - À l'issue de ce processus d'évaluation, chaque entreprise examinée obtient un score ESG
- ▶ L'implication de ABN AMRO Investment Solutions dans l'investissement durable s'inscrit dans une démarche transversale au sein du groupe ABN AMRO pour intégrer les critères ESG et promouvoir le développement durable dans toutes ses filiales mais aussi au niveau de ses clients et fournisseurs.
- ▶ L'objectif est d'intégrer les critères ESG dans l'ensemble de l'offre de AAIS.

Source: ABN AMRO Investment Solutions

Dialogue avec les sociétés détenues

Mise en oeuvre de la politique d'engagement actionnarial

- ▶ ABN AMRO Investment Solutions n'a pas vocation à être un actionnaire activiste. Cependant, si nous identifions des points critiques, nous nous permettons de les évoquer avec nos gérants de portefeuilles (internes ou externes).
- ▶ AAIS structure des solutions de gestions d'actifs (fonds) à travers des délégations de gestion pour le groupe ABN AMRO et plusieurs canaux externes.
- ▶ Notre modèle n'impose pas de relation directe entre nous (la société de gestion d'actifs) et les entreprises (titres individuels) dans lesquelles nos fonds sont investis (portefeuille d'investissement). Cependant, nous demandons à nos gérants délégués de s'engager sur l'amélioration des pratiques ESG auprès de entreprises dans lesquels ils investissent et de reporter annuellement auprès de ABN AMRO Investment Solutions (qui élaborera par la suite son propre rapport d'engagement).

Source: ABN AMRO Investment Solutions

Exercice des droits de vote

Rapport de vote: principes

- ▶ ABN AMRO Investment Solutions participe aux travaux de la Commission de Gouvernement d'Entreprises de l'AFG depuis sa création en 1999
- ▶ ABN AMRO Investment Solutions exerce les droits de vote attachés aux titres détenus (sauf actions de SICAV détenues) pour le compte des OPC qu'elle gère, à l'exclusion des FCPE:
 - selon les principes d'engagement pris par le groupe ABN AMRO définis par la charte « Principles for Responsible Investment » (PRI)
 - dans l'intérêt exclusif des actionnaires ou porteurs
 - conformément à sa politique de vote personnalisée et répondant à des critères de durabilité¹
 - pour les émetteurs présents dans les portefeuilles toutes zones géographiques confondues
 - pour les positions détenues les plus significatives
 - pour les positions déposées chez l'ensemble des établissements dépositaires avec lesquels ABN AMRO Investment Solutions travaille
- ▶ ABN AMRO Investment Solutions s'appuie pour l'exercice de sa politique de vote sur une équipe ISR² composée de 3 membres et rattachée au directeur des investissements. L'équipe ISR est en charge de la conception de la politique de droits de vote ainsi que de son suivi.
- ▶ L'équipe ISR s'appuie sur ISS Governance³ pour émettre des recommandations de vote et se charger de l'exécution des droits de vote
- ▶ Notre approche pour la gouvernance d'entreprise s'exprime par une politique de vote qui évolue depuis 2014 dans le cadre des principes fondamentaux des United Nations PRI
- ▶ Notre approche vise à prendre aussi en compte les résolutions à caractère environnemental et sociétal (défense du climat et des droits humains)

¹ La politique de vote prend en compte les critères de durabilité liés à la protection de l'environnement et aux respect des droits humains en plus des bonnes pratiques en matière de gouvernance tels que définis par ABN AMRO Investment Solutions et ISS Governance

² ISR : Investissement Socialement Responsable

³ ISS Governance: Institutional Shareholder Services Governance (www.issgovernance.com)

Source: ABN AMRO Investment Solutions

Rapport de vote : modalités de participation aux assemblées générales

Définition de seuils¹ consolidés

- ▶ Pour les OPC dits classiques, l'exercice des votes est appliqué si la double condition suivante est respectée:
 - La détermination des positions individuelles par portefeuille est supérieure à 2 millions €
 - Le cumul des positions par émetteurs tous OPC confondus respecte les seuils minima suivants:
 - En France, l'exercice des droits de vote est appliqué si les positions cumulées sont supérieures à 5 millions €
 - En Europe hors France, l'exercice des droits de vote est appliqué si les positions cumulées sont supérieures à 7.5 millions €
 - Aux Etats-Unis et dans le reste du monde, l'exercice des droits de vote est appliqué si les positions cumulées sont supérieures à :10 millions €
- ▶ Pour les OPC de la gamme ISR, l'exercice des droits de vote est appliqué si le cumul des positions par émetteur respecte le seuil minimal de 2 millions € (toute zone géographique confondue).

Application des principes de gouvernance

- ▶ L'équipe ISR d'ABN AMRO Investment Solutions définit les principes d'acceptation et de rejet d'une résolution afin d'appliquer les principes de gouvernance lors de l'exercice des votes
- ▶ Les votes sont transmis selon les modes et réglementations en usage, par voie électronique ou par voie « papier » en particulier pour les assemblées générales d'émetteurs français détenus par des portefeuilles de droit français
- ▶ ISS Governance applique la politique de vote d'ABN AMRO Investment Solutions et émet des recommandations de vote validées² par ABN AMRO Investment Solutions

Contrôle

- ▶ L'équipe d'ISR d'ABN AMRO Investment Solutions suit et contrôle les analyses détaillées fournies par le bureau de recherche d'ISS Governance sur la gouvernance de l'entreprise détenue
- ▶ Nous avons mis en place un contrôle par sondage du traitement des recommandations par ISS Governance d'acceptation ou de rejet des résolutions présentées

1. Dans certains cas, ces seuils peuvent ne pas être appliqués et/ou ABN AMRO Investment Solutions ne suit pas les recommandations de vote d'ISS Governance (ex: vote en procédure exceptionnelle)

2. Il peut arriver que ABN AMRO Investment Solutions vote contre sa politique de vote

Source: ABN AMRO Investment Solutions

Présentation de notre conseiller de vote

Fondé en 1985, le groupe Institutional Shareholder Services ("ISS") permet aux investisseurs et aux entreprises de construire une croissance durable et à long terme en fournissant des données, des analyses et des informations de haute qualité.

Avec près de 2 000 employés répartis sur 30 sites aux États-Unis et à l'étranger, ISS est aujourd'hui le premier fournisseur mondial de solutions de gouvernance d'entreprise et d'investissement responsable, de services de renseignements sur les marchés et de fonds, ainsi que d'événements et de contenu rédactionnel pour les investisseurs institutionnels et les entreprises, à l'échelle mondiale.

► ISS Governance :

- Les offres en matière de gouvernance comprennent des recherches et des recommandations objectives sur la gouvernance, ainsi que des solutions de vote par procuration et de distribution de bout en bout.
- Les clients institutionnels se tournent depuis longtemps vers ISS pour appliquer leurs points de vue sur la gouvernance d'entreprise, identifier les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, et gérer l'ensemble de leurs besoins en matière de vote par procuration à l'échelle mondiale.
- L'ISS couvre environ 44 000 réunions dans 115 pays chaque année, fournissant des recherches et des recommandations sur le vote par procuration tout en travaillant en étroite collaboration avec ses clients pour exécuter plus de 10,2 millions de bulletins de vote représentant 4,2 billions d'actions.

Source: ABN AMRO Investment Solutions, ISS Governance

Statistiques de vote: Assemblées Générales

Nombre d'Assemblées Générales

- ▶ 383 Assemblées Générales votées en 2019, contre 386 en 2018
- ▶ 383 Assemblées Générales votées représentant 5.853 résolutions

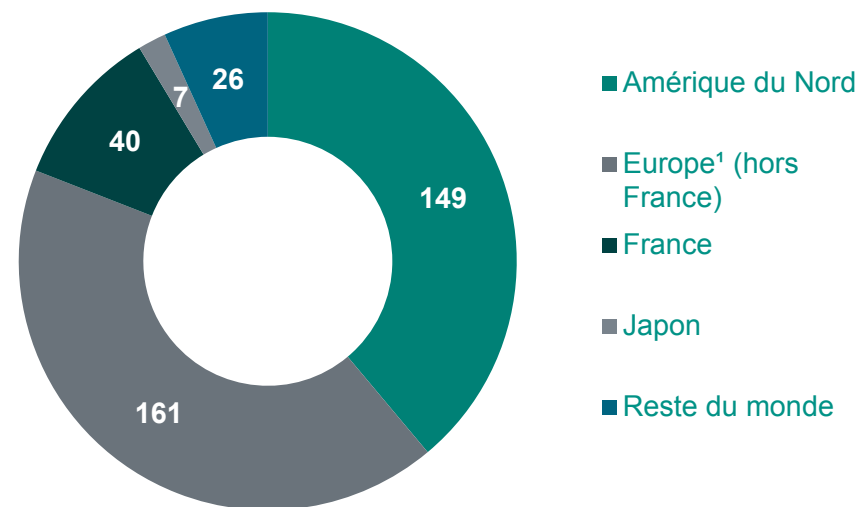
Couverture des votes

- ▶ Après application des différents seuils de participation, ont été votées 383 Assemblées Générales sur un total de 2.431 éligibles, soit un taux de participation de 15,8 %
- ▶ Ces seuils de participation nous permettent de nous focaliser sur nos positions les plus importantes² et donc de maximiser notre impact de vote. Nous estimons³ que notre taux d'impact moyen s'élève à 77% sur l'univers des fonds éligibles (actions, diversifiés et convertibles)⁴

Votes en procédure exceptionnelle

- ▶ Néant

Nombre d'Assemblées Générales votées: 383



Conflits d'intérêt

- ▶ Aucun conflit d'intérêt n'a été identifié durant l'exercice sous revue.

¹ Europe: pays de l'Union européenne + Norvège, Russie, Suisse...

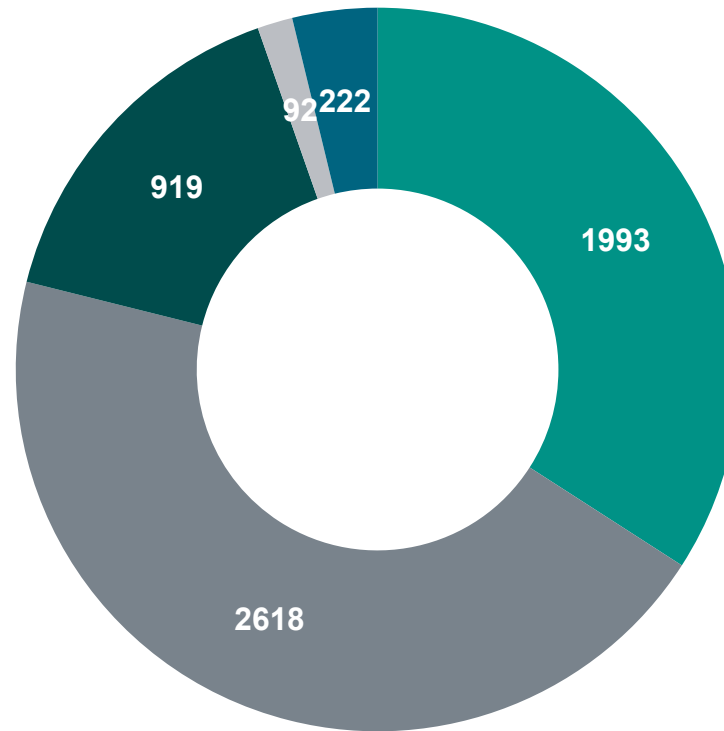
² Positions supérieures à 10 millions d'euros (le seuil maximum étant de 10 millions d'euros) sauf dans le cas de positions détenus par un fond ISR

³ Evaluations au 31.12.2019, sources: ABN AMRO Investment Solutions & ISS Governance

⁴ Calculs effectués sur la base des cours de valorisations des positions apportées au vote et des fonds détenteurs à fin décembre 2019

Statistiques de vote : Résolutions votées

Nombre total de résolutions votées par zone géographique: 5.844²



■ Amérique du Nord ■ Europe¹ (hors France) ■ France ■ Japon ■ Reste du monde

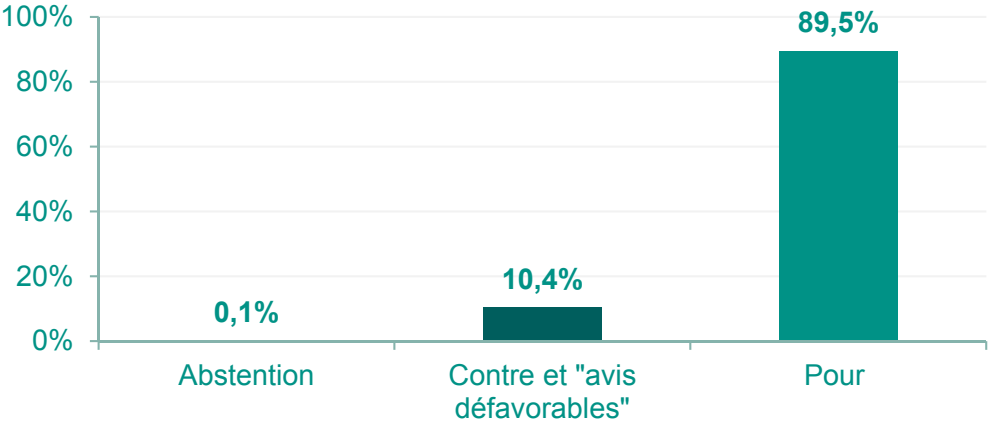
¹ Europe: pays de l'Union européenne + Norvège, Russie, Suisse...

² On ne tient pas compte des 9 résolutions dites « d'un an » ou « trois ans »

Source: ABN AMRO Investment Solutions, ISS Governance

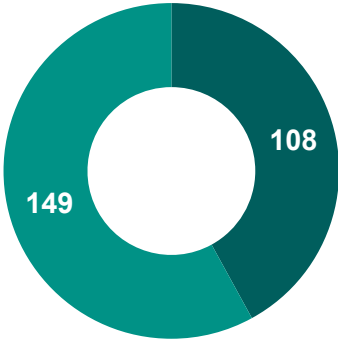
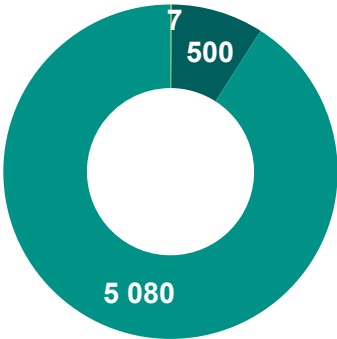
Statistiques de votes : Résolutions votées

Nombre de résolutions totales: 5.844¹



Dont résolutions agréées par le Conseil d'Administration²: 5.587 (95,6%)

Dont résolutions non agréées par le Conseil d'Administration³: 257 (4,4%)



■ Abstention ■ Contre et "avis défavorables" ■ Pour

■ Contre ■ Pour

¹ On ne tient pas compte des 9 résolutions dites « d'un an » ou « 3 ans ».

² Les résolutions agréées par le conseil sont les résolutions pour lesquelles le management recommande un vote POUR (que celles-ci soient proposées par le management ou par les actionnaires)

³ Les résolutions non agréées par le conseil concernent toutes les résolutions non soutenues par le management

Statistiques de vote : Résolutions votées

Répartition des résolutions: 5.844

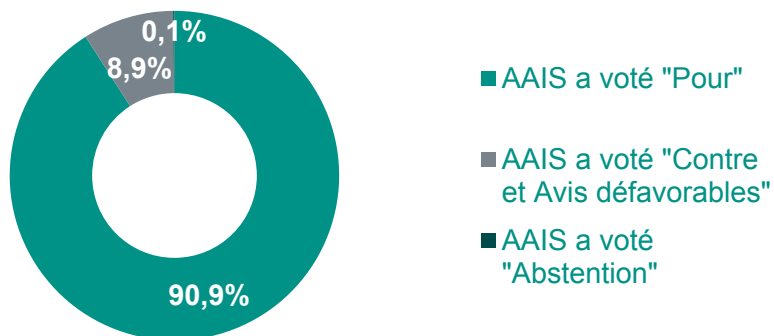
Résolutions	ZONE GÉOGRAPHIQUE				
	Amérique du Nord	Europe ¹ (hors France)	France	Japon	Reste du monde
Actionnariat salarié	5	5	47		
Dispositifs Anti-OPA et Opérations Financières/Fusions	13	398	232		25
Formalités et autres motifs	169	671	229	4	84
Nomination/Jetons de Présence des Membres du CA ou de Surveillance	1475	1323	157	85	97
Rémunérations des Dirigeants et des Salariés (hors Actionnariat salarié)	169	183	246	3	6
Résolutions externes (non agréées par le Conseil)	162	38	8		10
Total général²	1993	2618	919	92	222

¹ Europe: pays de l'Union Européenne + Norvège, Russie, Suisse...

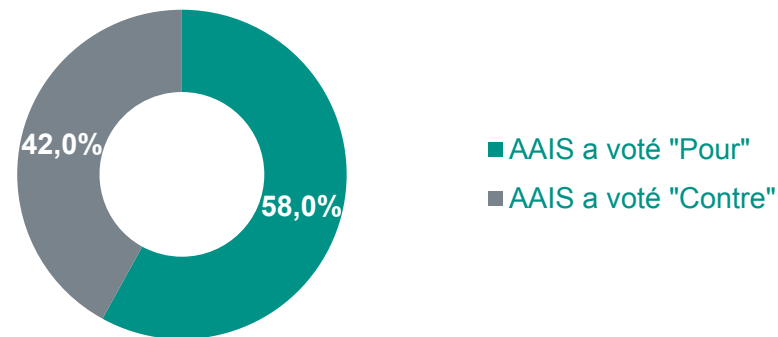
² On ne tient pas compte des 9 résolutions dites « d'un an » ou « 3 ans ».

Statistiques de vote : Résolutions votées

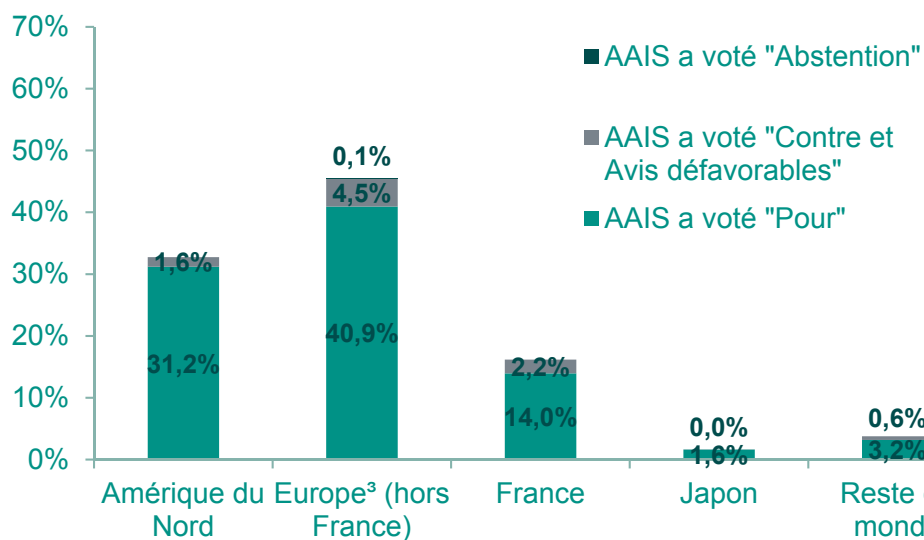
Résolutions agréées par le conseil¹: 95,6%



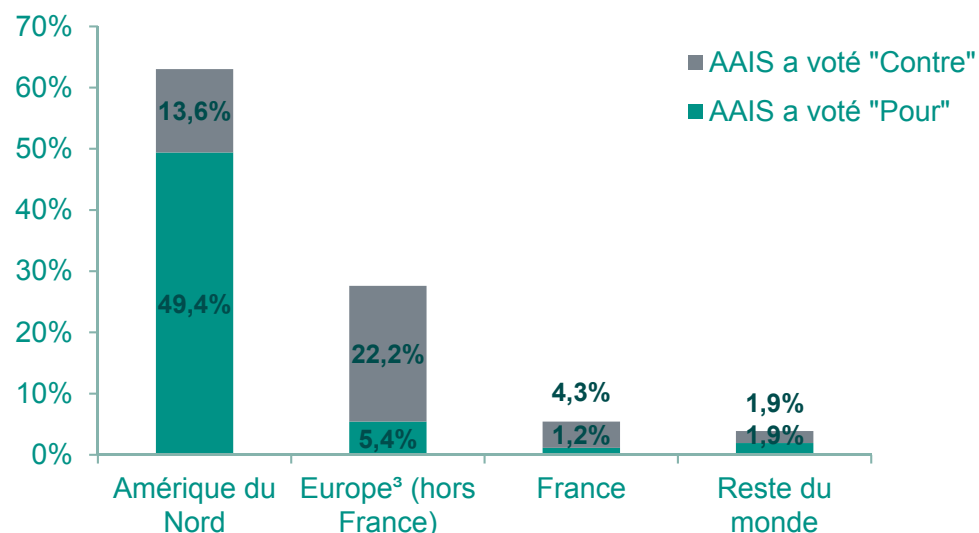
Résolutions non agréées par le conseil²: 4,4%



Répartition par zone géographique



Répartition par zone géographique



¹ Les résolutions agréées par le conseil sont les résolutions pour lesquelles le management recommande un vote POUR (que celles-ci soient proposées par le management ou par les actionnaires)

² Les résolutions non agréées par le conseil sont celles où la résolution n'est pas soutenue par le management

³ Europe: pays de l'Union européenne + Norvège, Russie, Suisse...

Source: ABN AMRO Investment Solutions, ISS Governance

Statistiques de vote : Résolutions votées

Répartition des votes d'opposition¹: 608

Résolutions	Amérique du Nord	Europe ² (hors France)	France	Japon	Reste du monde
Dispositifs Anti-OPA et Opérations Financières/Fusions	2	111	35		9
Formalités et autres motifs		24	7		3
Nomination/Jetons de Présence des Membres du CA ou de Surveillance	61	138	23	1	21
Rémunérations des Dirigeants et des Salariés (hors Actionariat salarié)	24	11	65		3
Résolutions externes (non agréées par le Conseil)	35	26	6		3
TOTAL	122	310	136	1	39

¹ Nombre de fois où nous avons exprimé un vote d'opposition (soit nous n'approuvons pas la résolution soit nous ne disposons pas de l'ensemble des éléments pour nous prononcer)

² Europe: pays de l'Union européenne + Norvège, Russie, Suisse...

Focus votes importants : Assemblée Générale Microsoft Corporation 04.12.2019



Numéro de la résolution	Initiateur de la proposition	Résolution	Recommandation de vote du Management	Instruction de vote	Explication du vote
1.1	Management	Directeur élu William H. Gates, III	Pour	Pour	
1.2	Management	Directeur élu Reid G. Hoffman	Pour	Pour	
1.3	Management	Directeur élu Hugh F. Johnston	Pour	Pour	
1.4	Management	Directeur élu Teri L. List-Stoll	Pour	Pour	
1.5	Management	Directeur élu Satya Nadella	Pour	Pour	
1.6	Management	Directrice élue Sandra E. Peterson	Pour	Pour	
1.7	Management	Directrice élue Penny S. Pritzker	Pour	Pour	
1.8	Management	Directeur élu Charles W. Scharf	Pour	Pour	
1.9	Management	Directeur élu Arne M. Sorenson	Pour	Pour	
1.10	Management	Directeur élu John W. Stanton	Pour	Pour	
1.11	Management	Directeur élu John W. Thompson	Pour	Pour	
1.12	Management	Directrice élue Emma N. Walmsley	Pour	Pour	
1.13	Management	Directeur élu Padmasree Warrior	Pour	Pour	
2	Management	Vote consultatif pour la ratification de la rémunération des dirigeants désignés	Pour	Contre	Tout en reconnaissant les bonnes performances à long terme de l'entreprise, des inquiétudes se font jour quant aux augmentations considérables de la rémunération des PDG au cours de l'exercice 2019, qui comportent des éléments qui ne sont pas fortement liés aux performances, notamment une augmentation importante du salaire de base et des augmentations des primes en actions à investissement dans le temps.
3	Management	Ratifier la désignation de Deloitte & Touche LLP comme auditeurs	Pour	Pour	
4	Actionnaires	Rapport sur la représentation des salariés au conseil d'administration	Contre	Contre	
5	Actionnaires	Rapport sur l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Contre	Pour	Les actionnaires pourraient bénéficier d'informations supplémentaires leur permettant de mesurer le progrès des initiatives de l'entreprise en matière de diversité et d'inclusion.

Source : ABN AMRO Investment Solutions et ISS Governance

Focus votes importants : Assemblée Générale Adobe, Inc. 11.04.2019



Numéro de la résolution	Initiateur de la proposition	Résolution	Recommandation de vote du Management	Instruction de vote	Explication du vote
1a	Management	Directrice élue Amy L. Banse	Pour	Pour	
1b	Management	Directeur élu Frank A. Calderoni	Pour	Pour	
1c	Management	Directeur élu James E. Daley	Pour	Pour	
1d	Management	Directrice élue Laura B. Desmond	Pour	Pour	
1e	Management	Directeur élu Charles M. Geschke	Pour	Pour	
1f	Management	Directeur élu Shantanu Narayen	Pour	Pour	
1g	Management	Directrice élue Kathleen Oberg	Pour	Pour	
1h	Management	Directeur élu Dheeraj Pandey	Pour	Pour	
1i	Management	Directeur élu David A. Ricks	Pour	Pour	
1j	Management	Directeur élu Daniel L. Rosensweig	Pour	Pour	
1k	Management	Directeur élu John E. Warnock	Pour	Pour	
2	Management	Approuver le plan d'action général	Pour	Pour	
3	Management	Ratifier KPMG LLP en tant qu'auditeurs	Pour	Pour	
4	Management	Vote consultatif pour la ratification de la rémunération des dirigeants désignés	Pour	Pour	
5	Actionnaires	Rapport sur l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Contre	Pour	Les actionnaires bénéficieraient d'informations supplémentaires leur permettant de mieux mesurer le progrès des initiatives de l'entreprise en matière de diversité et d'inclusion.

Source : ABN AMRO Investment Solutions et ISS Governance

Commentaires Saison 2019 : les faits marquants en France



Les principales thématiques de vote

- ▶ Rémunération des dirigeants : la saison des procurations de 2019 a été le théâtre du premier "rejet" du rapport de rémunération et de la politique de rémunération de la société française CGG depuis la mise en œuvre des résolutions contraignantes dites « Loi Sapin 2 » en décembre 2016
- ▶ On peut noter cette année une atmosphère de paix actionariale, car le taux de contestation a diminué.
- ▶ Au cours de la saison des votes nous avons noté une augmentation de l'engagement.

Focus sur la Loi Sapin 2 (du 9 décembre 2016)

- ▶ La Loi Sapin 2 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, rend contraignant le vote des actionnaires.
- ▶ La loi Sapin introduit pour les sociétés cotées deux votes annuels contraignants, l'un ex-ante sur la politique de rémunération des mandataires sociaux dès 2017, l'autre ex-post sur les rémunérations attribuées au titre de l'exercice antérieur applicable depuis cette année.
- ▶ Outre les rémunérations fixes et variables, le vote porte sur les attributions d'actions gratuites, les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions, les rémunérations exceptionnelles, les jetons de présence, les indemnités de non-concurrence et les avantages en nature.
- ▶ En cas de vote négatif lors du vote ex-ante, le conseil d'administration est tenu de soumettre une nouvelle proposition sur les rémunérations à la prochaine Assemblée Générale, sinon l'ancienne politique de rémunération continue de s'appliquer. Lors du vote ex-post, un vote négatif entraîne l'absence de versement de rémunération variable attribuée au titre de l'exercice écoulé pour chaque mandataire social dont le versement est soumis au vote.

Source : ABN AMRO Investment Solutions et ISS Governance

Commentaires Saison 2019 : les faits marquants en Europe (hors France)

Les principales thématiques de vote en Europe (hors France)



- ▶ Défaillance de l'entreprise et démobilité des administrateurs : Au cours de la saison des votes de 2019, les propositions relatives à la démobilité des administrateurs et des cadres supérieurs ont reçu beaucoup d'attention en tant que moyen très visible pour les actionnaires d'exprimer leur mécontentement à l'égard des administrateurs et de la direction des entreprises. Les préoccupations concernant un certain nombre de manquements graves aux mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et à la qualité de l'audit sont restées sous les projecteurs en Europe après une série de sanctions et de manquements à la gouvernance d'entreprise très médiatisés dans un passé récent.
- ▶ Rémunération des dirigeants : Dans l'ensemble des pays européens, malgré quelques exceptions notables comme l'Italie, les niveaux de dissidence sur les propositions de paiement par procuration ont eu tendance à diminuer, car les sociétés semblent être devenues plus réceptives aux demandes des actionnaires.
- ▶ L'environnement, le social, le changement climatique : Les préoccupations relatives au changement climatique restent au centre des questions environnementales et sociales observées en Europe, avec un certain nombre d'initiatives visant à soutenir l'atténuation du changement climatique et le financement durable. Le nombre de propositions d'actionnaires axées sur les questions environnementales et sociales a augmenté cette année dans les pays européens, avec davantage de propositions sur les questions environnementales, et en particulier celles liées au changement climatique.
- ▶ Diversité et égalité des sexes : En outre, le cadre réglementaire sur la diversité et l'égalité des sexes ne cesse de s'étendre, des exigences spécifiques devenant effectives dans les pays ibériques, en Croatie et en Suisse.
- ▶ Changements réglementaires : D'autres changements réglementaires sont attendus, notamment ceux résultant de la mise en œuvre de la nouvelle directive sur les droits des actionnaires II (SRDII), qui aura un impact important sur le paysage des entreprises en Europe.

Source : ABN AMRO Investment Solutions et ISS Governance

Commentaires Saison 2019 : les faits marquants aux Etats-Unis et au Japon

Les principales thématiques de vote aux Etats-Unis

- ▶ Rémunération des dirigeants: Les investisseurs sont de plus en plus attentifs à la structuration de la rémunération des dirigeants et demandent plus de transparence. Nous notons la mise en place d'une obligation légale de publication du ratio salaire des cadres dirigeants/salariés.
- ▶ Parité en matière de rémunération: Nous notons la mise en place d'une obligation légale de parité. des rémunérations homme/femme à poste égal et à compétence égale
- ▶ Proactivité actionnariale : Nous constatons qu'aux États-Unis, le dépôt de résolutions d'actionnaires est beaucoup plus facile, ce qui favorise une proactivité importante. Néanmoins, nous constatons que le nombre de résolutions d'actionnaires a diminué cette année, vraisemblablement à la suite d'un dialogue plus constructif entre actionnaires et entreprises. De plus, nous apercevons un intérêt plus marqué, sur les questions environnementales et sur les enjeux sociétaux.



Les principales thématiques de vote au Japon

- ▶ L'indépendance du conseil d'administration s'améliore : Il y a quelques années encore, les conseils d'administration composés uniquement d'initiés étaient la norme au Japon, mais 99 % des conseils d'administration japonais comptent désormais au moins un administrateur externe, 88 % des conseils d'administration comptent au moins deux administrateurs externes et 48 % des conseils d'administration comptent au moins un tiers d'administrateurs externes.
- ▶ Le nombre de femmes dans les conseils d'administration est en augmentation, bien que partant d'un niveau faible, puisque 38 % des conseils d'administration japonais ont maintenant au moins une femme, contre 31 % en 2018 et 9 % en 2012.
- ▶ L'augmentation des plans d'actions suscite des inquiétudes chez les investisseurs : Bien qu'une plus grande importance accordée à la rémunération en actions dans le cadre de la rémunération des dirigeants soit une évolution bienvenue dans le contexte général du Japon, les pratiques de certaines entreprises ont suscité des inquiétudes chez les investisseurs, principalement en raison d'un manque de transparence et de responsabilité.
- ▶ Une forte augmentation des propositions des actionnaires en matière d'allocation de capital : Ces dernières années, on a assisté à une augmentation du nombre de propositions d'actionnaires liées à des demandes de dividendes et de rachat d'actions, et le nombre d'assemblées où ces propositions ont été votées est passé de 18 assemblées en 2018 à 22 assemblées cette année.



Source : ABN AMRO Investment Solutions et ISS Governance

Commentaires 2019 : Résolutions d'ordre sociétal et environnemental

Résolutions d'ordre sociétal et environnemental

Pays	Résolution	Environnement	Social
Amérique de nord	Diversité du conseil d'administration		7
	Action contre le changement climatique	1	
	Communauté - Impact environnemental	3	
	Créer un comité du conseil sur les questions environnementales et sociales		4
	L'écart de rémunération entre hommes et femmes		12
	Évaluation des risques en matière de droits de l'homme		5
	Lier la rémunération des cadres aux critères sociaux		5
	Proposition diverse -- Environnementale et sociale		13
	Divulgaration des contributions politiques		9
	Divulgaration des activités de lobbying politique		11
	Préparer un rapport sur la réforme des soins de santé		1
	Toxicité et sécurité des produits		1
	Recyclage	1	
	Rapport sur le changement climatique	2	
	Rapport sur l'égalité des chances en matière d'emploi dans le cadre de l'EEO (Equal Employment Opportunity)		4
	Rapport sur la disparité salariale		2
Exiger des qualifications en matière de questions environnementales/sociales pour les candidats au poste de directeur		1	
Europe ¹ (hors France)	Action contre le changement climatique	4	
	Émissions de gaz à effet de serre (GES)	2	
	Rapport sur le changement climatique	1	
	Examiner le prix ou la distribution des médicaments		1
Reste du monde	Proposition diverse -- Environnementale et sociale		1
	Rapport sur le changement climatique	2	

Sur l'exercice des droits de vote en 2019, les résolutions sociétales et environnementales représentent 93 résolutions sur les 5 844 votées, soit 1,6%. Parmi celles-ci, 82,8% concernent la thématique "Social / Sociétal" et 17,2% la thématique "Environnement". Ces résolutions se concentrent principalement sur l'Amérique du nord.

Source : ABN AMRO Investment Solutions et ISS Governance

Relations avec les tiers

Relations avec les Tiers

Coopération avec les autres actionnaires

- ▶ Notre politique d'engagement encourage les actions d'engagement collaboratif de nos délégataires

Communication avec les parties prenantes

- ▶ ABN Amro Investment Solutions s'engage et participe activement à différents groupes de travail professionnels dédiés à la « finance responsable ». ABN Amro Investment Solutions a participé, entre autres, en 2017 à la rédaction de la nouvelle version du « Code de transparence des fonds ISR » intégrant certains aspects de l'article 173 de la LTECV.
- ▶ ABN Amro Investment Solutions met à disposition sur son site www.abnamroinvestmentsolutions.com
 - Le rapport sur l'investissement responsable
 - Le compte rendu de la politique d'engagement actionnarial

Prévention et gestion des conflits d'intérêt

- ▶ ABN Amro Investment Solutions exerce les droits de votes dans le respect des principes de sa politique de vote et dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts ou d'actions des OPC gérés. L'exercice des droits de vote est exercé de manière indépendante par le département Investissement Socialement Responsable (ISR).
- ▶ ABN Amro Investment Solutions veille à prévenir et à gérer les éventuels conflits. En particulier, tout vote exercé est fait à partir d'une position commune et unique appliquée à tous les OPC participants.
- ▶ Notre procédure dédiée au vote nous permet de saisir le comité des votes au cas où un conflit d'intérêt nous est signalé en amont de l'assemblée générale (équipe de gestion interne, gestion déléguée ou autre). La politique d'engagement auprès des sociétés est indépendante de la politique de vote car menée par nos gérants délégataires en toute autonomie.
- ▶ Par ailleurs, ABN Amro Investment Solutions a mis en place un dispositif visant à prévenir, détecter et gérer les potentiels risques de conflits d'intérêt. Ce dispositif est décrit dans sa politique de gestion des conflits d'intérêts disponible sur son site internet :

www.abnamroinvestmentsolutions.com

Source: ABN AMRO Investment Solutions

Avertissement

ABN AMRO Investment Solutions - AAIS

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 4 324 048 Euros
immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 410 204 390,
Siège social: 3, avenue Hoche 75008 Paris, France,
Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, en date du 20/09/1999,
en qualité de société de gestion de portefeuilles sous le numéro GP99027

Ce document promotionnel émis par ABN AMRO Investment Solutions (« AAIS ») ne peut être considéré comme une sollicitation ou une offre, un conseil juridique ou fiscal. Il ne constitue en aucun cas une recommandation personnalisée ou un conseil en investissement. Avant toute décision d'investissement, il appartient à l'investisseur d'évaluer les risques et de s'assurer que cette décision correspond à ses objectifs, son expérience et sa situation patrimoniale.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les informations concernant les produits figurant dans le présent document ne sauraient se substituer à l'exhaustivité des informations figurant dans la documentation légale de l'OPC qui vous a été remise et/ou qui est disponible gratuitement sur simple demande auprès d'AAIS ou sur le site internet www.abnamroinvestmentsolutions.com

Préalablement à tout investissement, il appartiendra à l'investisseur de prêter particulièrement attention aux facteurs de risques, et de se faire sa propre analyse en tenant compte de la nécessité de diversifier ses placements. Tout investisseur est invité à se renseigner à ce sujet auprès de ses conseillers habituels (juridiques, fiscaux, financiers et/ou comptables) avant tout investissement.

Les informations et opinions contenues dans ce document n'ont qu'un caractère informatif. Elles sont élaborées à partir de sources qu'AAIS estime dignes de confiance, et ne sauraient être garanties par elle quant à leur exactitude, fiabilité, actualité ou exhaustivité. Les performances passées ne préjugent en rien des performances futures des OPC et/ou des instruments financiers et/ou de la stratégie financière qui y sont/est présentés(e). Les données de performances ne prennent pas en compte les éventuelles commissions contractées lors de la souscription ou du rachat dans un instrument financier. Il ne peut être donné aucune assurance que les produits présentés atteindront leurs objectifs. L'investissement dans des instruments financiers comporte des risques et l'investisseur peut ne pas récupérer l'intégralité du capital investi. Lorsqu'un instrument financier est libellé dans une autre devise que la votre, le taux de change peut avoir une incidence sur le montant de votre placement. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client. Il est donc fortement recommandé de s'informer préalablement de l'adéquation de l'investissement en fonction des objectifs et des considérations légales et fiscales qui vous sont propres.

Il vous appartient de vous assurer que la réglementation qui vous est applicable, en fonction de votre statut et de votre pays de résidence, ne vous interdit pas de souscrire les produits ou services décrits dans ce document. L'accès aux produits et services peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Pour plus d'information, il vous appartient de contacter votre interlocuteur habituel.

Toute réclamation peut être adressée gratuitement au service client d'AAIS à l'adresse suivante : aais.contact@fr.abnamro.com ou par courrier à : ABN AMRO Investment 3 avenue Hoche 75 008 Paris

Ce document est destiné aux seules personnes initialement destinataires et il ne peut pas être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu. Il n'est ainsi ni reproductible, ni transmissible, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable écrite d'AAIS, laquelle ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation qui pourrait être faite du document par un tiers.

Les noms, logos ou slogans identifiant les produits ou services d'AAIS sont la propriété exclusive d'AAIS et ne peuvent être utilisés de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit d'AAIS.